Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215602384-20260402-2026_06-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

***

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Gourin

***

Commune de SAINT-TUGDUAL

***

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le DEUX AVRIL à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Raymond SIOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM SIOU Raymond – LE GAL Stéphane - Mme LE BRIS Maryse – M ALEYAUME Dominique – Mmes LE CORRE TEYZIER Valérie – AUFFRÉDO Catherine – M GOURMELEN Mickaël – Mme BOTLAN Gaëlle – M MARCEAU Geoffrey – Mme VISDELOUP Alexandra – M NOGRÉ Jérémy

Secrétaire de séance : M NOGRÉ Jérémy

Date de convocation	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
26/03/2026	11	11	0	11

N°2026/06

Objet : Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Vu les articles L2123-20 à L2123-24 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 dite « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les indemnités de fonction des élus de la façon suivante :

Maire : 25,5% de l'indice brut terminal soit 1.048€ brut par mois
Maire adjoint : 9,9% de l'indice brut terminal soit 407€ brut par mois

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Raymond SIOU

Le secrétaire de séance
Jérémy NOGRÉ

MAIRIE de SAINT-TUGDUAL * 56 (Morbihan) *